

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.
Note concernant les sépultures militaires.

VARIÉTÉS :

Pour sauver les forêts, par Georges Normandy.
L'hygiène d'autrefois, par Robert Delys.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 26 et 30 juillet 1927, a prononcé les jugements suivants :

B. E., manœuvre, né le 26 janvier 1906, à Monfestino, province de Modène (Italie), sans domicile ni résidence connus. — Abus de confiance : six mois de prison (par défaut).

J. F., chef cuisinier à bord du yacht « Hussar », né le 2 mars 1889, à Ksonborg (Suède). — Coups et blessures et ivresse manifeste : un mois de prison et 5 francs d'amende.

M. M., retraité, né le 11 novembre 1864, à Napagedla (Tchéco-Slovaquie), demeurant à Vienne. — Vol : un mois de prison.

T. D.-E., rentier, né le 26 octobre 1892, à Sydney (Australie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin. — Blessures par imprudence : 100 francs d'amende. Infraction à la législation sur les voitures automobiles : 100 francs d'amende.

K. W.-W.-K., journaliste, né le 16 juillet 1896, à Charlottenbourg, Berlin (Allemagne), demeurant à Fustenberg-Nechlembourg-Stelitz (Allemagne). — Tentative de vol : Arrêt confirmatif. Appel par K., d'un jugement du 22 juillet 1927, qui l'avait condamné à six mois de prison.

S. V.-J., chauffeur, né le 8 octobre 1901, à Monaco, sans domicile fixe. — Infraction à arrêté d'expulsion : six jours de prison et 16 francs d'amende. Appel par le Ministère Public d'un jugement du 19 juillet 1927, qui avait condamné S., à quinze francs d'amende.

Le Chef de Section au Ministère des Pensions communique au *Journal Officiel de Monaco* la note suivante :

Les familles qui se rendent sur les tombes des leurs dans les cimetières de l'ancienne zone des Armées, éprouvent souvent de grosses difficultés pour avoir, sur les dits cimetières, des renseignements précis facilitant leur voyage.

M. le Ministre des Pensions a décidé de faire éditer un Recueil Officiel des Sépultures Militaires destiné à donner aux parents des militaires morts pour la France, toutes indications indispensables pour ces déplacements.

Ce recueil contiendra, outre les renseignements divers sur les nécropoles, d'autres indications précises sur les gares desservant la localité la plus proche du cimetière, la distance de la gare au cimetière, les hôtels, le prix des chambres, les restaurants, les prix des repas, les photographes, loueurs de voitures, etc...

Cet ouvrage qui a reçu l'approbation de MM. les Ministres des Colonies, Guerre, Affaires Étrangères, est indispensable à toutes les Mairies, bibliothèques, Associations de Combattants et Mutilés, Gendarmeries, etc...

La souscription est ouverte au prix de Frs 30.

Envoyer les souscriptions au Service du Recueil, 5, rue d'Alsace, accompagnées de leur montant. Compte chèque postal Paris, n° 1064-93.

VARIÉTÉS**POUR SAUVER LES FORÊTS****Si nous plantons des Agaves**

« ... On coupe cent hectares de bois par jour, en France; on ne replante pas cent hectares par semaine », disait, naguère, un ministre de l'Agriculture. J'ai montré qu'à certaines époques de l'année l'incendie dévore trente hectares de nos bois par vingt-quatre heures, en moyenne. Comme on ne fait rien de sérieux pour conjurer le péril, le déboisement devient une calamité qui pourrait, avant longtemps, augmenter encore notre malaise économique. Quand saurons-nous qu'on ne détruit pas impunément l'équilibre établi par la nature elle-même ?

Comprendra-t-on la leçon de Roquebillière au lieu de s'évertuer à présenter au grand public cette catastrophe comme une... nécessité géologique ? D'autres éboulements ont eu lieu un peu partout. Il y en aura fatalement d'autres... Les services chargés de défendre notre patrimoine forestier contre le vandalisme égoïste des spéculateurs sauront-ils nous éviter la folie des eaux qui naît de la rapacité de certains hommes ? Vous détruisez sans vergogne les régulateurs des forces naturelles : quoi d'étonnant à ce que ces dernières obéissent intégralement aux lois de la mécanique et de la gravité ?... Trop de contemporains, soi-disant positifs, se moquent de « l'héritage laissé par les aïeux », « vieille balançoire », et les forêts bienfaites seront bientôt toutes transformées en malfaisant argent. Je ne citerai, pourtant, ici, le Congrès du gaz des forêts, qui vient de se tenir à Blois, que pour préconiser l'alcool comme second carburant national.

Si je viens à parler de l'alcool comme carburant, c'est que la production massive de l'alcool et la protection des forêts sont inséparables depuis que M. Baccino, ingénieur (A. et M.), a conçu un projet admirable, parce qu'il est pratique et simple, comme toutes les bonnes inventions.

Certains auteurs, notamment M. Marcotte, ont signalé depuis longtemps la possibilité de cultiver l'agave dans nos colonies, en vue de tirer l'alcool de sa pulpe riche en jus fermentescible. De Marseille à Menton, nous avons tous constaté la présence d'agaves, souvent gigantesques, qui poussent comme la mauvaise herbe dans les sols les plus arides. Cette grande « plante grasse » nous enchante par son aspect décoratif. Or, M. Baccino a su la regarder autrement.

Son projet consiste d'abord à cultiver en grand les agaves *sésai*, *americana*, et autres espèces très rustiques, à des fins industrielles. Un hectare de terrain pouvant contenir près de 2.000 pieds d'agave, la récolte (consistant à couper les feuilles les plus anciennes en adoptant une rotation de coupe avec une fréquence de trois à quatre ans) produirait, en mettant les choses au pis, un million et demi d'hectolitres d'alcool industriel, chaque année, pour la région méditerranéenne seulement.

Cette culture d'une plante qui pousse sans soins en plein soleil pourrait, en effet, occuper environ 100.000 hectares de terres désertiques entre les Saintes-Maries-de-la-Mer et Menton. (Le rendement normal probable serait de 25 hectolitres à l'hectare). Voyez-vous, en particulier, les 75.000 hectares de pierrailles de la Crau hérissés d'agaves ? Et, partiellement, la Camargue, la Corse, le tour presque complet de l'étang de Berre, où le canal de Rove (qu'on déclarait impossible il y a vingt-cinq ans comme les tardigrades de 1927 trouveront le projet Baccino téméraire) vient d'apporter une prospérité nouvelle ?

M. Baccino souhaite la constitution rapide de centres d'essais préparatoires de 1/2 à 1 hectare dans les régions suivantes : 1° En Crau, trois ou quatre points : haute, moyenne et basse Crau, littoral et bordure de l'étang de Berre ; 2° En Camargue, Ecole d'agriculture de Valabre ; 3° Littoral méditerranéen : zones de Cassis, La Ciotat, Bandol et Menton ; 4° Corse. Ces centres d'essais pourraient être constitués par les municipalités et entretenus par leurs soins, par des particuliers, des Sociétés, des Chambres de Commerce et des groupements comprenant l'importance de la question.

En ce qui concerne spécialement la protection des forêts contre l'incendie, on peut s'inspirer de projets antérieurs, savoir : celui qui divisait la surface des forêts en îlots fictifs placés chacun sous la surveillance d'un observateur mobile ou à poste fixe, avec ou sans appareils contrôleurs de rondes ; — celui qui partage les forêts en îlots

isolés les uns des autres par des tranchées ou des chemins débroussaillés afin de circonscrire le sinistre à un îlot (mais l'entretien de ces zones dénudées coûte fort cher) ; — celui, enfin, qui mélange aux essences résineuses du Midi, des essences vertes : châtaigniers, chênes, mimosas, etc., jouant le rôle d'écrans (mais ces essences sont lentes à pousser). M. Baccino rend pratiques ces trois idées.

Pour être net et bref, je considérerai une forêt de 1.500 hectares. En adoptant des bandes d'isolement de 40 mètres de largeur on arrive à une surface d'écran de 88 hectares pouvant être plantée en agaves — ce qui constitue un écran idéal. Les avantages de cette méthode apparaissent tout de suite : 1° Tranchées pare-feux efficaces ; 2° Champs d'expérience et d'essais pour agaves de variétés diverses facilitant le choix pour l'application en grand ; 3° Suppression des ravinelements se formant sur les sols nus et en pente ; 4° Possibilité de revenu : alcool, fibre, etc.

Pour les forêts situées en bordure des voies ferrées, si souvent incendiées par les flammèches et les escarbilles des trains, il y aurait avantage à placer parallèlement aux voies des bandes d'agaves d'environ trente mètres de large pour former écran. J'ajoute qu'il serait sage de planter en agaves les plans d'écroulement des terres des remblais où ils poussent souvent d'eux-mêmes en touffes isolées ; ils y remplaceraient utilement les herbes sèches qui sont un danger perpétuel. Cela, sans préjudice, bien entendu, des précautions que je réclame depuis si longtemps pour les locomotives : toiles métalliques, escarbilleur, etc.

J'ajoute que la réalisation du projet Baccino en Provence et dans nos possessions du Nord africain et de l'Asie Mineure présenterait les sérieux profits que voici : indépendance et sécurité de la France relativement au carburant ; réduction de notre vassalité économique qui grève notre balance commerciale de plus d'un milliard de francs ; action correspondante sur le change ; protection de nos forêts contre l'incendie et contre le déboisement à outrance ; création d'industries auxiliaires nouvelles : cellulose, pâte à papier, soie artificielle, etc., etc.

L'obtention de la cellulose, spécialement, par le procédé électrolytique du chlore, serait favorisée par d'étonnantes conditions économiques : proximité de notre grand port méditerranéen, le Rhône, le canal de Marseille au Rhône, industries chimiques, lignites, etc. Le bassin de Fuveau fournirait, au début, le charbon nécessaire à la production de l'alcool. On entrevoit la formidable plus-value nouvelle donnée par là à la région marseillaise !

Que d'industries pourraient se greffer sur la culture de l'agave ou se conjuguer avec elle, — industries existantes : lignite (Fuveau), marais salants, poudreries nationales (Saint-Chamas, Sorgues), industries chimiques — industries nouvelles : industries agricoles, auxiliaires de la culture de l'agave (serrurerie, mécanique, instruments aratoires), chauffage au charbon et aux tourteaux pour la fabrication de l'alcool, industrie de la fibre (tissage, sparterie, cellulose, nitro-cellulose, fulmi-coton, films, collodion, celluloid et pâte à papier !).

Après une mise au point désintéressée, bien longue et coûteuse, les études et essais de l'ingénieur Baccino furent présentés aux services compétents en août et décembre 1926. Accueil très favorable et promesse d'essais. Au cours d'une conférence de M. Baccino avec un distingué conservateur des Eaux et Forêts et un haut fonctionnaire du ministère du Commerce, on décida que 3.000 bulbilles d'agaves seraient plantées dans une forêt du littoral méditerranéen. Ces bulbilles d'agaves vont être mis en pépinière dans la forêt de la Gardiole, près de Cassis (Bouches-du-Rhône), en vue d'une plantation d'essai, partie en Crau, partie en forêt. (Lettre de M. Pineau, directeur de l'Office National des Combustibles liquides). C'est un commencement.

Personne ne discute plus cette redoutable vérité : *si les forêts précèdent les civilisations, les déserts les suivent !*

GEORGES NORMANDY.

L'HYGIÈNE D'AUTREFOIS

Se lave-t-on davantage ? — Au temps des Croisades. — Les baquets de la Cour. — La toilette du Roi-Soleil. — Du bain fluvial à la baignoire.

Nous voici à la saison qui pousse le public vers les pratiques de l'hygiène estivale. L'eau chaude n'est pas à la portée de toutes les bourses et l'eau froide était, jusqu'à présent, tout de même un peu fraîche pour les gens qui ne sont pas entraînés. Cela n'empêche d'ailleurs pas les statisticiens de l'hydrothérapie officielle de nous affirmer une fois de plus que leur propagande a de l'écho et que le peuple se lave de plus en plus. Nous verrons cela !

Il faut cependant reconnaître, avec loyauté, que la race humaine est plus propre que jadis. La question n'est pas douteuse. Il est évident que dans les diverses classes de la Société, les soins du corps sont plus minutieux ou en tout cas moins sommaires qu'autrefois. Mais cela ne veut pas dire cependant que dans les siècles passés on ignorait totalement ou négligeait les plus élémentaires soins corporels. Des écrivains l'ont prétendu, mais la preuve contraire est faite et Michelet a commis une inexactitude de plus quand il a écrit. « Mille ans sans bains, voilà ce que fut le Moyen Age ! »

On peut affirmer, en effet, qu'à partir des Croisades, la propreté fit de sérieux progrès, surtout dans la classe aisée. De l'Orient, le goût des bains fut apporté en France et il suffit de parcourir les vieux plans de Paris pour retrouver ces traces par les noms de diverses rues, de l'existence d'établissements de bains publics.

Au treizième siècle, on comptait dans la ville dont l'importance était pourtant fort réduite à cette époque, vingt-six « étuveurs » qui offraient au public les moyens « de s'estuver ou baygner ». C'était, en fait, la pratique courante dans les bains orientaux : moyennant deux deniers, on prenait un bain de vapeur qu'on pouvait faire suivre d'un bain d'eau tiède ou froide pour lequel on payait deux autres deniers.

Ce tarif fut bientôt sensiblement élevé en raison justement du succès des étuves. Mais, malgré cela, la clientèle bourgeoise ne fit qu'augmenter.

Evidemment, le peuple n'était pas assez riche pour s'offrir le luxe de fréquenter les bains publics, mais si l'on consulte les chroniqueurs du temps, on constate qu'à la même époque on vendait dans les rues du « savon d'outre-mer » et chez les marchands de mercerie du « bon savon de Paris ». On peut en conclure que l'on prenait des bains à domicile ou qu'on se livrait à des nettoyages minutieux.

Les baignoires n'étant pas encore inventées, on employait alors des baquets de bois. En 1416, Isabeau de Bavière « fait désassembler et réassembler, recingler et relier tout de neuf deux cuves à baigner » pour son usage. En 1478, Jacques Cadot, menuisier, reçoit trente sous pour une cuve à baigner le Roi. En 1481, Mace Piquet, tonnelier, demande vingt-deux sous six deniers, pour avoir habillé et nettoyé les cuves à baigner Louis XI. D'autre part, les gens fortunés avaient des étuves dans leur maison.

Un écrivain érudit, M. Alfred Franklin, qui a étudié et décrit avec intérêt les mœurs du XIII^e au XIX^e siècle, mentionne qu'aux XIV^e et XV^e siècles, pour qu'une réception parût vraiment luxueuse et cordiale, il fallait offrir un bain à son hôte qui passait de la cuve dans la salle à manger. Jean de Roye raconte que lorsque Louis XI alla souper le 22 septembre 1467 chez le prévôt des marchands, le « roy fist grande chière et y trouva trois beaux baings, honnestement attintelés, cuidant que le roy dust illec prendre son plaisir et se baigner ».

Mais les rois ne trouvaient pas tous le dit plaisir à la dite pratique, car Saint-Simon qui n'a rien caché des habitudes de Louis XIV, qui lui-même n'en faisait point mystère, nous l'a montré assez peu préoccupé des soucis de l'hygiène. Il y avait bien à Versailles une somptueuse salle de bains avec une cuve de jaspe de douze pieds de diamètre, mais cette salle demeura fermée pendant le règne du monarque qui n'aimait guère employer l'eau pour ses ablutions. Il se servait uniquement d'esprit de vin et les hygiénistes d'alors — qui savaient bien plus être courtisans qu'hygiénistes — s'accommodaient volontiers de cette pratique.

« Il est moins bien, disaient-ils alors, de se laver avec de l'eau, car cela rend le visage plus susceptible du froid en hiver et du chaud en été ».

Le peuple, peut-être parce qu'il n'avait pas de provisions d'alcool à sa disposition ou.... qu'il préférerait l'employer pour l'usage interne, le peuple commençait à faire grand cas des bains publics. Tandis que les bourgeois fréquentaient les « maisons de baigneurs » de plus en plus nombreuses et les femmes les piscines qui leur étaient spécialement réservées, les classes populaires avaient pris coutume de se baigner en rivière. On le faisait d'ailleurs en toute simplicité et sans la moindre gêne. Sur tous les points où les quais étaient fréquentés, on se bornait à placer de distance en distance des petits bateaux plats réunis entre eux par des toiles tendues le long des perches. C'est de là que vint l'idée d'établir des bains fluviaux clos ; le premier fut installé à Paris, près du Pont Royal, en 1761.

Leur nombre s'accrut assez promptement après la Révolution et il a fallu, pour faire disparaître la plupart, l'abaissement excessif de la température qui a chassé la clientèle.

On assure que les établissements de bains chauds en ont profité ; ce n'est peut-être pas très sûr, car il est à remarquer que bon nombre d'entre eux ont fermé leurs portes depuis que toute la classe aisée dispose à domicile de salles de bains.

ROBERT DELYS.

Etude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

Vente aux enchères publiques

Le mercredi 10 août 1927, à 15 heures, sous la galerie des Halles et Marchés de la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la requête de l'Administration des Domaines, à la vente aux enchères publiques de divers objets trouvés, déposés aux Domaines, ou provenant du Greffe Général, matériel de divers services publics tels que : sonneries électriques, appareils téléphoniques hors d'usage, cannes, parapluies, sacs à mains, écharpes, effets d'habillement, lorgnons, jumelles, valises, vieilles bicyclettes, pneus usagés, appareils photographiques, montres, broches, bracelets, bibelots, etc...

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

L'Huissier : G. VIALON.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de droits sociaux
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le seize juillet mil neuf cent vingt-sept, enregistré, M. Etienne-Jean FRANZI, tapissier en meubles, demeurant 4, rue des Carmes, à Monaco-Ville, a acquis :

De M. Honoré-Joseph-Lucien ORENGO, aussi tapissier en meubles, demeurant 1, rue du Commerce, à Monaco-Condaminé ;

Tous ses droits, étant de moitié, sur le fonds de commerce de tapissier en meubles qu'ils exploitaient en association, dans un magasin, leur appartenant indivisément, sis rue Basse, à Monaco-Ville.

Les créanciers personnels de M. ORENGO, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 4 août 1927.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Deuxième Avis

M. COSTAMAGNA Louis a vendu à M. MILLO Armand un équipage et voiture de place n° 60.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux au domicile de l'acquéreur, 44, rue François-Blanc (Beau-soleil).

Le Cachet de Paris

Journal de modes mensuel, exclusivement parisien, vingtième année. Tarif des abonnements, avec un patron découpé par numéro et les suppléments en couleur, 4 planches aquarelles : France 50 fr. — Etranger 60 fr. — Recommandé 75 fr. On peut s'abonner et renouveler son abonnement par l'envoi d'un chèque postal (c. c. Paris 29-32) adressé à Gaudet et J. Métairie, éditeurs, 28, rue Bergère, Paris, (1^{re}.) — Prix de vente au numéro : France et Colonies : 6 fr. — Etranger 7 fr. En vente chez les principaux libraires.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et la Méditerranée

Améliorations apportées aux trains de voyageurs sur le réseau P.-L.-M.

Parmi les améliorations qui seront apportées aux trains de voyageurs sur le réseau P.-L.-M., en vue de la prochaine saison d'été, il convient de signaler :

La mise en circulation, jusqu'au 30 septembre, d'un express de jour toutes classes entre Lyon et la Bretagne :

Aller :

Lyon-Perrache.....	dép.	7 ^h 45
Nantes.....	arr.	18 42
Le Croisic.....	arr.	21 27

Retour :

Le Croisic.....	dép.	6 ^h
Nantes.....	dép.	8 34
Lyon-Brotteaux.....	arr.	19 15
Lyon-Perrache.....	arr.	20

La mise en circulation, du 1^{er} juillet au 30 septembre, d'un express de jour toutes classes entre Paris, Bellegarde, Evian et Chambéry avec correspondance sur Annecy :

Aller :

Paris.....	dép.	8 ^h 30
Aix-les-Bains.....	arr.	18 13
Annecy.....	arr.	20 05
Chambéry.....	arr.	18 45
Bellegarde.....	arr.	18 30
Evian.....	arr.	21 02

Retour :

Evian.....	dép.	9 ^h 35
Annecy.....	dép.	11 22
Aix-les-Bains.....	dép.	12 47
Bellegarde.....	dép.	12 20
Chambéry.....	dép.	12 18
Paris.....	arr.	22 05

Chemin de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les stations balnéaires, thermales et climatiques.

Toutes les gares des grands réseaux français délivrent en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, jusqu'au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les principales stations balnéaires de la Côte d'Azur.

On peut également se procurer dans ces mêmes gares, du 20 août au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits, d'avant et d'arrière-saison, pour les principales stations thermales et climatiques du réseau P. L. M.

Dans les deux cas, le voyage doit comporter un parcours simple d'au moins 300 kilomètres en 1^{re} et 2^e classes, d'au moins 500 kilomètres en 3^e classe. La réduction est de 25 % en 1^{re} classe, de 20 % en 2^e classe pour un trajet simple de 300 kilomètres, de 30 % en 1^{re} classe et de 25 % en 2^e classe pour un parcours simple de 600 kilomètres. Elle est de 20 % pour un parcours simple d'au moins 500 kilomètres en 3^e classe.

La validité des billets est de 33 jours. Pour les billets de stations balnéaires, elle peut être prolongée, 2 fois de 30 jours, moyennant un supplément de prix de 10 % pour chaque prolongation.

Aucune extension de validité n'est accordée pour les billets de stations thermales et climatiques.

En aucun cas, la validité des billets d'aller et retour individuels de stations balnéaires et de stations thermales et climatiques d'arrière-saison ne peut dépasser la date du 5 novembre.

D'autre part, les titulaires de billets délivrés dans les conditions qui précèdent doivent effectuer leur voyage de retour au plus tôt après un délai de 15 jours, compté du jour de départ, ce jour compris.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

MINERVA

Lire dans ce numéro : Les femmes devant la Politique. — Le vote familial. — Après la bataille. — Le banquet : les uns chez les unes. — Notre grand concours de bébés. (60.000 francs du prix) — Concours photographique de scènes enfantines. — Nouvelles et Echos de la Province. — Notre grand référendum des princesses françaises. — La mode pratique. — Les menus de Minerva. — Les hochets de la femme. — Les pierres précieuses : la Turquoise. — Conseils du jardinier : Ma petite basse-cour — Le développement du sport féminin. — Chats d'écrivains et chats d'artistes. — Notre double page de mode : Le grand prix de l'élégance féminine. — L'Amour des belles lettres. — L'Education financière de la femme. — Le courrier de Minerva. — *La Vestale du Gange* : par José Germain et E. Guérinon. — Le merveilleux instinct des animaux. — Les contes de Minerva : Amour d'automne par Yvonne Breinaud. — Le palmarès féminin des concours de Conservatoire. — Les grandes vedettes du cinéma : *Germaine Rouer*.

En vente partout. Prix : 1 franc.

F. FOUSSARIGUES, Directeur général.
11^{bis}, Rue Keppler. — PARIS.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Pour vos Voyages.

Les vacances approchent. Vous avez certainement, par la pensée, choisi la station où vous désiriez séjourner, mais la vie est si chère que vous vous demandez s'il vous sera possible d'y aller.

Ne connaissez-vous donc pas le moyen de voyager économiquement ? Prenez un billet d'aller et retour de famille à prix réduit. A partir de la 3^e personne une réduction importante vous est faite (50 % pour la 3^e personne, 75 % pour la 4^e personne et chacune des suivantes) et 3 personnes seulement sont tenues de voyager ensemble.

Désirez-vous excursionner dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne, les Cévennes ? Demandez alors une carte d'excursion de 15 ou 30 jours pour la région de votre choix. Les cartes permettent d'atteindre la zone d'excursion, d'y circuler librement et de revenir ensuite au point de départ.

Désirez-vous, au contraire, vous rendre sur une plage de la Côte d'Azur ou faire un séjour, d'avant ou d'arrière-saison, dans une station thermale ou climatique des Alpes, du Jura, des Cévennes, de l'Auvergne, du Morvan ? prenez un billet d'aller et retour individuel pour stations balnéaires, thermales et climatiques ; vous voyagerez aussi à bon compte.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Les Services Automobiles P.-L.-M. relie la station de Saint-Nectaire aux gares de Clermont-Ferrand et d'Issoire.

Par la qualité de ses eaux, la station thermale de Saint-Nectaire s'est fait une renommée mondiale, les baigneurs y viennent, chaque année, plus nombreux.

Deux services quotidiens d'autocars P.-L.-M., en correspondance avec les trains de et pour Paris, Nîmes, Montpellier, Cetté, Marseille, relie cette station, l'un, jusqu'au 30 septembre, à Clermont-Ferrand, l'autre, jusqu'au 25 septembre, à Issoire.

De Saint-Nectaire, les autocars P.-L.-M. mènent à Murols, au Lac Chambon, et au Mont-Dore et facilitent ainsi la visite de la région pour le plus grand agrément des baigneurs.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. délivrent des billets directs pour Saint-Nectaire, Murols et le Mont-Dore. Ces billets permettent d'enregistrer, dès le point de départ, les bagages pour les trois stations précitées sans que le voyageur ait à s'en préoccuper à Clermont et à Issoire.

MONTE CARLO
SAISON DE BAINS DE MER

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée
à partir de 9 heures

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

BUFFET DE 1^{er} ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ETABLISSEMENT
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale : SPRING PALACE
33, boul. Princesse-Charlotte
MONTE-CARLO

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert I^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Norvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.

Valeurs locales.

Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change
pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi
et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

**Comptoir National d'Escompte
DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I^{er}
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

**APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES**

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage.

MONTE CARLO (Park-Palace).

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

MENTON, 1, rue de Verdun.

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts pro-
ductifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et déli-
vrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde
de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de
monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de
coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. —
Souscriptions. — Lettres de crédit.

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —

LE PANORAMA

(9^e Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît
mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin
de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection
uniquedepuis de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et
à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs
par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et
sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusi-
vement illustré, et dont les photographies peuvent être
vues par tous.

Prix du numéro..... 1 franc.

Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.

Prix spécial de l'abonnement pour
nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne
qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses
offertes gratuitement par le "PANORAMA".

A tout abonné qui lui procure UN abonnement, le
"PANORAMA" envoie gratuitement et francode port,
un ouvrage appartenant à la superbe collection récem-
ment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de
cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures
sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime
fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^o d'assurances contre les risques de
transports par terre et par mer. Assurances
des transports-valeurs. Assurances contre les
risques de voyages dans le monde entier.
Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute
nature : automobiles, chevaux et voitures,
tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'arti-
fice, bris des glaces. Responsabilité civile
des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT } 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er}
octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme
des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, por-
tant le numéro 36613.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21
octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme
des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, por-
tant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à
348774 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du
7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-
Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624
à 1628 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril
1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des
Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les
numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089,
58961.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du
20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société
Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de
Monaco, portant les numéros 301649, 302553, 303098 à 303100,
303135, 303177, 306414, 308039, 311431, 312345, 312781, 313271
à 313273, 313405, 313610 à 313612, 315347, 316276, 317657,
319429, 319970, 321170 à 321173, 321194 à 321198, 321727,
329238, 334333, 334334, 335791, 335836, 336428, 337410, 337486,
339554, 339691, 343003, 343004, 346365, 347068, 348620, 348631.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30
septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société An-
onyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco,
portant le numéro 38961.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril
1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains
de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le nu-
méro 38949.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8
juin 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des
Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant
le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du
20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société
Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de
Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22536,
26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528,
46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225,
53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839,
62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1027.